

Séance du 5 DECEMBRE 2022

| |
|--|
| Date de convocation : 28 novembre 2022 |
| Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 29 |

Étaient présents :

Bernard QUILLEVERE, Maire, Sylviane LAI, Maire déléguée de Milizac, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Marie-Jeanne MARC, Bernard BRIANT, Véronique PROVOST, Jean-Pierre LANDURE, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Stéphane BEGOC, Yohann CARADEC, Olivier CAVEAU, Hubert DENIEL, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Erwan GAGNON, Miche LABBE, Céline LAMOUR, Nathalie LE CALVE, Anthony MINOC, Eric PALLIER, Nathalie PERROT Florence PHILIP, Peggy ROZYNEK, Danielle SANJOSE, Jean TUARZE, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs :

Jean-Christophe PICART, pouvoir à Olivier CAVEAU
Elisabeth LE BERRE, pouvoir à Stéphane BEGOC
François KERNEIS, pouvoir à Jean-Pierre LANDURE
Céline KEREBEL, pouvoir à Céline LAMOUR

Secrétaire de séance : Yohann CARADEC

22.12.05.02 TRANSITION ECOLOGIQUE – PLAN COMMUNAL DE SOBRIETE ENERGETIQUE

La commune, portée par ses convictions sociales, est également désormais résolument orientée vers les transitions écologiques (ex : cheminement doux, programmes de travaux de rénovation thermique intégrant la production d'énergie renouvelable, limitation des consommations foncières par une densification des programmes d'habitat ...). Nous étions donc déjà convaincus qu'il convenait d'accélérer nos mutations dans un contexte de réchauffement climatique.

Pour autant, les estimations de l'impact financier en 2023 de l'inflation des prix de l'énergie a fait l'effet d'une sorte d'électrochoc.

Ainsi, avec une augmentation entre 2022 et 2023 de + 217 % du prix de l'approvisionnement en électricité et de + 385 % en gaz, le SDEF estimait fin septembre dernier que la commune devra déboursier + 340 815 € à consommations constantes d'énergie en 2023 (source: résultats de la consultation réalisée par le groupement de commande conduit par le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère pour le compte des collectivités finistériennes).

Une situation comparable à la plupart des communes du département qui s'alarment de l'impact sur leurs finances, avec parfois des situations communales bien plus inquiétantes en fonction notamment de l'âge de leur patrimoine bâti.

Alors que les particuliers bénéficieront d'un bouclier tarifaire, la situation financière de l'Etat ne lui permettra d'aider principalement que les collectivités dont les finances sont considérées comme fragiles, notamment au regard de leur épargne.

Dans cette projection initiale, c'était donc environ un surcoût de 9 % de nos recettes réelles de fonctionnement (impôts et dotations) qui aurait dû être consacré principalement à éclairer et chauffer nos bâtiments si nous ne modérons pas nos consommations en 2023.

Même si l'Etat devrait finalement atténuer cet aléa, le reste à charge sera de toute manière très conséquent. En effet, au 25/11 le mécanisme gouvernemental envisagé est encore en cours de finalisation/simplification. Il est donc trop tôt pour le transposer à notre situation.

Dans le même temps, les particuliers subiront également une augmentation de leurs factures. L'augmentation par la commune des taux d'imposition doit donc être évitée, tant que les finances communales pourront supporter ce choc financier.

Le recours à l'endettement n'est pas envisageable pour faire face à ce surcoût dont le caractère récurrent ou durable est probable.

Il faudra donc:

- Engager des investissements en lien avec la transition écologique
- Faire l'effort de modérer nos consommations quotidiennes d'énergie;
- Réfléchir à différer certains projets d'investissements.

Dès le 10 octobre, la Municipalité et les services, en s'appuyant sur le bilan énergétique d'Ener'gence, ont entrepris d'élaborer un plan communal de sobriété énergétique (PCSE).

Enrichi progressivement au fil des semaines, le PCSE a été présenté en commissions, tandis que les services techniques prenaient les premières mesures conservatoires (ex : réglages des chaufferies) et que les utilisateurs des bâtiments communaux (école, maison de l'enfance, associations ...) commençaient à être sensibilisés à cet enjeu collectif majeur, déclinaison locale du plan de sobriété nationale.

Vous trouverez ci-joint le document qui résulte de cette mobilisation et qu'il vous sera proposé d'approuver. Bien entendu, ce document n'est qu'une étape et pourra faire l'objet d'avenant au gré de l'évaluation des résultats de nos actions et de la modification du contexte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à la majorité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 5 décembre 2022

LE MAIRE

Bernard QUILLVERE